



Mise à jour de vos tarifs ^{facil'}familles pour la rentrée 2018

Plus simple grâce à votre n° d'allocataire de la CAF!

Communiquez **une fois pour toutes** à la mission facil'familles **dès maintenant** et avant le 28 septembre 2018 votre n° d'allocataire de la CAF de Paris. Votre tranche tarifaire pour les activités périscolaires de vos enfants (atelier bleu, centre de loisirs, étude, goûter, classe de découverte) sera automatiquement mise à jour tous les ans.

Si vous avez déjà effectué cette démarche auparavant pour les activités périscolaires ou pour des prestations de garde en établissement de la petite enfance, **il est inutile de renvoyer le formulaire cette année**, sauf si vos coordonnées doivent être mises à jour.

Attention ! Cela ne concerne pas la restauration scolaire pour laquelle votre interlocuteur est toujours la caisse des écoles de votre arrondissement.

Ou avec un justificatif de tarif de votre caisse des écoles

Comme les années précédentes, communiquez à la mission facil'familles votre justificatif de tarif établi par la caisse des écoles ou une attestation de la CAF de moins de 3 mois comportant l'indication de votre quotient familial.

↳ Pour communiquer votre n° d'allocataire de la CAF à la mission facil'familles

Le formulaire de saisie sur votre compte sur facilfamilles.paris.fr

OU

Le formulaire papier au verso à envoyer ou à remettre à la mission facil'familles
210 quai de Jemmapes Paris 10^{ème}.

↳ Pour remettre votre justificatif de tarif à la mission facil'familles

Le formulaire de contact sur facilfamilles.paris.fr

OU

Sur place ou par courrier à la mission facil'familles
210 quai de Jemmapes Paris 10^{ème}.

Attention ! Sans mise à jour de votre tarif auprès de facil'familles, vous serez **facturé à la tranche 10** pour les activités périscolaires de l'année scolaire 2018/2019. Pour le centre de loisirs de cet été 2018, votre tranche tarifaire de l'année scolaire 2017/2018 reste valable.



Formulaire à envoyer ou à remettre à la mission ^{facil'}familles

210 quai de Jemmapes 75010 PARIS
Avant le 28 septembre 2018

■ Mise à jour de vos coordonnées.

NOM et PRÉNOM(S) des enfants :

Adresse du ou des représentants
légaux des enfants :

N° de portable du ou des
représentants légaux des enfants :

Courriel du ou des responsables
légaux des enfants :

■ Consentement à la mise à jour automatique de votre tranche tarifaire.

La **caisse d'allocations familiales de Paris et la ville de Paris** ont mis en place, à compter de 2017, un échange informatique de données dans le double but de simplifier les démarches administratives des usagers et de faciliter le calcul des participations familiales.

Si vous êtes **allocataire de la CAF de Paris**, le principe est d'autoriser la ville de Paris à utiliser vos informations mises à sa disposition par la CAF (ressources, quotient familial, nombre d'enfants à charge, nombre de parts, date de mise à jour du dossier) dans le cadre unique du calcul des participations familiales relatives aux services et prestations proposés par la ville de Paris dans ses équipements.

N° de compte facil'familles :

N° d'allocataire de la CAF :

NOM et PRÉNOM du
parent allocataire de la CAF :

NOM et PRÉNOM(S) des enfants :

- J'autorise la ville de Paris à recueillir les informations ci-dessus me concernant auprès de la CAF et à les utiliser uniquement pour le calcul des participations familiales relatives aux services et prestations proposés par la ville de Paris.

Date : _____

Signature :